

MIRABEL

VOUS INFORME

Vol. 5, n° 16

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

Août 2019

Encore de bonnes nouvelles pour Mirabel

Air France commande 60 avions A220 construits chez nous!



La Ville de Mirabel est extrêmement fière qu'Air France ait annoncé, le mardi 30 juillet, la signature d'une lettre d'intention pour l'achat de 60 appareils A220-300 qui seront construits à Mirabel.

« Cette nouvelle vient confirmer certaines rumeurs que j'ai entendues lors de ma participation au Salon international de l'aéronautique et de l'espace au Bourget, à Paris, et j'en suis ravi! », d'indiquer le maire Jean Bouchard. Celui-ci se réjouit évidemment de cette annonce rassurante pour les milliers de travailleurs qualifiés qui œuvrent à Mirabel, et pour l'avenir de l'usine.

Ce nouvel ajout au carnet de commande d'Airbus vient, d'une part, confirmer la qualité de cet avion, et d'autre part, consolider la place forte qu'occupe Mirabel sur la scène internationale au sein de l'industrie florissante de l'aéronautique.

« Une bonne nouvelle comme celle-là va directement dans le sens de nos ambitions, qui sont de propulser Mirabel toujours plus loin au cœur de cette industrie, et de favoriser son apport à l'économie de la région, du Québec et du pays en entier », de conclure le maire.

Inondations printanières 2019

Mise en place d'une zone d'intervention spéciale (ZIS) par le gouvernement

Comme vous le savez, les crues printanières exceptionnelles de 2019, qui ne sont pas sans rappeler celles de 2017, ont entraîné des inondations majeures un peu partout sur le territoire québécois, causant des dommages importants à un grand nombre de propriétés.

C'est dans la foulée de ces événements désolants que le gouvernement du Québec a adopté, le 17 juin dernier, un décret pour créer une « zone d'intervention spéciale » (ZIS). Dans cette zone, un moratoire interdit, notamment, la construction de nouveaux bâtiments ou la reconstruction à la suite d'une inondation.

Au total, 783 municipalités du Québec sont actuellement visées par la ZIS. Depuis la délimitation initiale de cette zone, le gouvernement a procédé à certains ajustements, suivant les consultations publiques menées à ce sujet.

Ainsi, 43 municipalités initialement touchées sont maintenant exclues de la zone. D'autres ajustements sont prévus à la cartographie proposée, puisque le processus de consultation à cet égard est toujours en cours. Le gouvernement compte d'ailleurs s'appuyer sur des données plus précises fournies par les municipalités, notamment sur l'étendue des crues de 2017 et de 2019, pour pouvoir finaliser la délimitation.

Qu'en est-il pour Mirabel ?

À Mirabel, un total approximatif de 40 propriétés sont incluses à la zone ciblée par le moratoire. Ces propriétés sont concentrées le long de la rivière du Nord, dans les secteurs de Saint-Canut et de Saint-Jérusalem, tel que le démontre la carte à la page suivante.

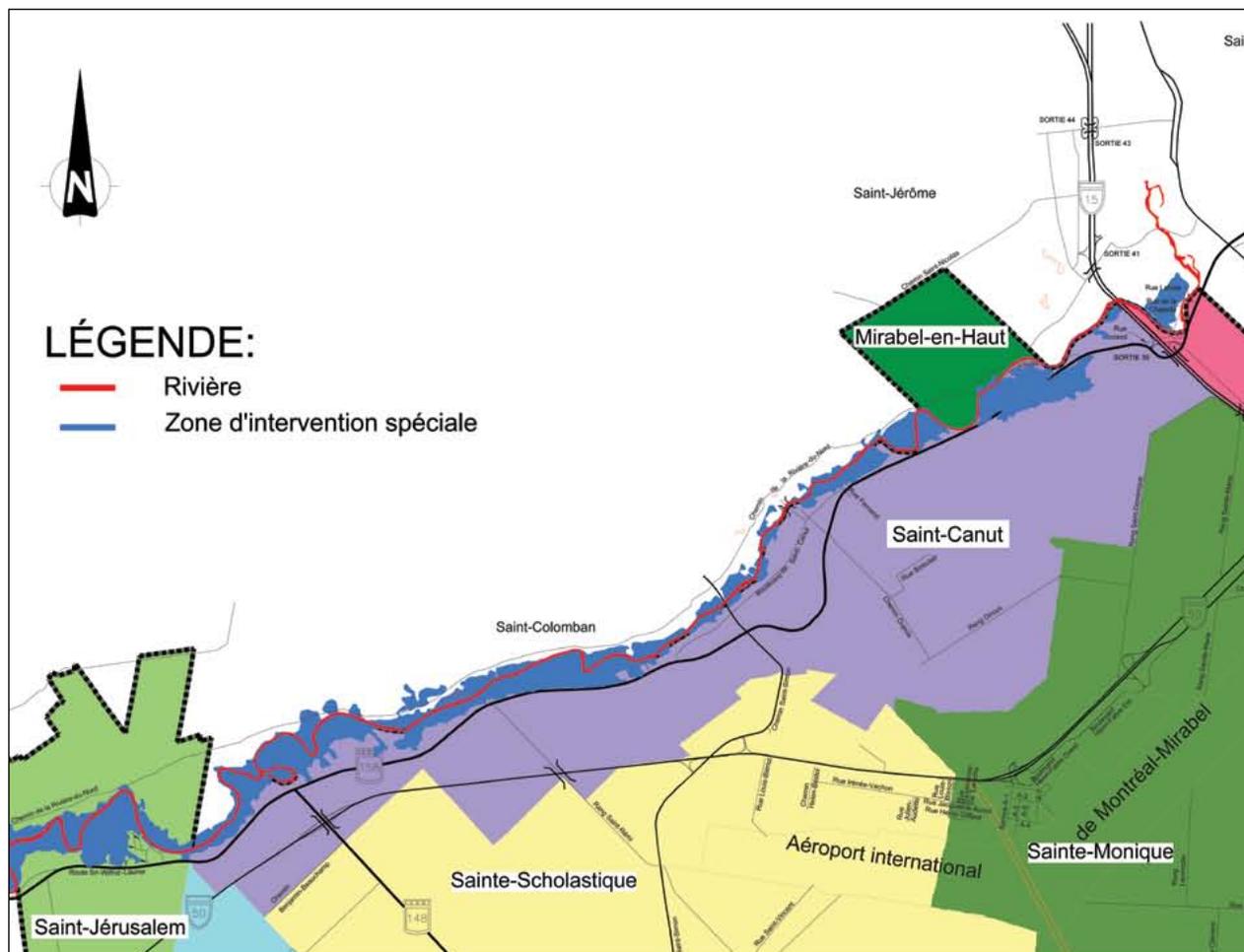
Si des citoyens dont la propriété borde la rivière du Nord souhaitent vérifier s'ils sont inclus ou

non à la ZIS, une carte interactive a été rendue disponible à cette fin sur le site Web de la Ville, au www.ville.mirabel.qc.ca, dans la section « Actualités ». Ils peuvent aussi communiquer avec le Service de l'aménagement et de l'urbanisme, par courriel à info.urbanisme@ville.mirabel.qc.ca, ou par téléphone au 450 475-2007.

Date limite pour contester : le 19 août 2019

Le fait qu'un bâtiment se trouve à l'intérieur de cette zone le soumet à des contraintes quant à la reconstruction, et peut évidemment avoir des répercussions sur sa valeur. Ainsi, les citoyens de Mirabel qui souhaitent contester leur inclusion à la ZIS doivent le faire avant le 19 août prochain.

(Suite du texte et carte de la zone d'intervention spéciale en page 2)



(Suite de la page 1)

Pour ce faire, ils doivent communiquer avec le Service de l'aménagement et de l'urbanisme, aux coordonnées indiquées dans le paragraphe précédent.

Il est à noter que si la propriété en question a été touchée par les inondations de 2017 ou de 2019, la contestation a très peu de chances d'être considérée. Le gouvernement recherche, dans la mesure du possible, des « preuves » démontrant que les bâtiments à exclure n'ont pas été inondés lors de ces deux épisodes printaniers.

La Ville de Mirabel a elle-même jusqu'au 19 août pour soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ses demandes d'ajustements à la délimitation du territoire de la ZIS, et elle compte mener cet exercice de façon rigoureuse.

L'automne servira, pour le gouvernement, à réfléchir à la façon de mieux gérer, mieux aménager et mieux encadrer le territoire en zone inondable. Par la suite, le gouvernement indique vouloir annoncer, en décembre prochain, son plan d'action en matière d'aménagement du territoire en zone inondable. Un dossier à suivre, donc !

Gare de train de banlieue à Mirabel

Début des travaux prévu à la fin 2019



Le réseau de transport métropolitain exo a lancé, au début du mois de juillet, les appels d'offres pour les travaux d'implantation et de surveillance de la future gare de train de banlieue à Mirabel, dans le secteur de Saint-Janvier.

Il s'agit d'une étape de plus franchie dans le dossier de la gare, dont les travaux devraient débuter fin 2019, selon les gestionnaires d'exo, pour être complétés à la fin 2020, en fonction de l'octroi des permis nécessaires à l'exécution des travaux.

Le projet consistera à aménager une nouvelle gare sur la ligne de train exo 2 Saint-Jérôme à Mirabel, à l'intersection nord-ouest de la rue Victor et du chemin de fer. Outre la gare, un stationnement incitatif de 333 places sera aménagé.

Il est aussi prévu dans le projet d'aménager une piste multifonctionnelle, un abri à vélos ainsi que des bornes de recharge pour les voitures électriques, afin de répondre aux besoins d'une plus vaste clientèle.

Que ce projet avance et que les échéanciers se précisent sont d'excellentes nouvelles pour la population mirabelloise, qui attend cette gare avec impatience et qui pourra enfin bénéficier d'une offre bonifiée en transport collectif !

NE MANQUEZ PAS LES DEUX DERNIERS VARI-ÉTÉ DU 13 ET 20 AOÛT !
CONSULTEZ LE SITE DE LA VILLE POUR CONNAÎTRE LES DÉTAILS.

VARI·été

Vos foyers et vos barbecues sont-ils réglementaires ?



Avec le nouveau règlement de zonage, des normes ont été prévues pour les foyers (fixés au sol ou non), fours et barbecues extérieurs fixés au sol.

Par conséquent, un seul foyer est autorisé par terrain et uniquement pour les habitations unifamiliales et bifamiliales. Le règlement stipule que l'installation d'un foyer ne peut être installée que sur les terrains ayant une superficie d'au moins 445 mètres carrés.

Les fours et barbecues fixés au sol sont quant à eux autorisés pour tout type d'habitation à raison d'un seul par terrain.

Les foyers (fixés au sol ou non), fours ou barbecues extérieurs fixés au sol doivent respecter les distances minimales suivantes :

- 4 mètres du bâtiment principal ;
- 2 mètres d'une ligne latérale ou arrière de terrain ;
- 4 mètres d'un bâtiment accessoire, d'une construction accessoire ou d'un équipement accessoire.

Finalement, le foyer doit être entièrement conçu de matériaux non-combustibles et être muni d'un pare-étincelles.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service de l'aménagement et de l'urbanisme par téléphone, au 450 475-2007, par courriel à l'adresse info.urbanisme@ville.mirabel.qc.ca ou présentez-vous en personne à ce service, durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Quelles sont les problématiques liées à l'eau?

Abrinord veut sonder la population



Dans le cadre de la mise à jour du Plan directeur de l'eau (PDE), l'organisme Abrinord souhaite découvrir les problématiques liées à l'eau qui sont prioritaires pour les mirabellois.

L'organisme de bassin versant de la rivière du Nord, qui est responsable de planifier et de coordonner la gestion intégrée de l'eau dans la zone qui lui est confiée, souhaite joindre le plus grand nombre de citoyens possible et connaître leur avis sur la qualité de l'eau, en les invitant à remplir un sondage sur les problématiques liées à l'eau. Pour remplir le sondage, visitez le site d'Abrinord au <https://www.abrinord.qc.ca>.

Vous pouvez communiquer avec l'organisme par téléphone, au 450 432-8490, pour obtenir une version imprimée du sondage.

CAPSULE ÉCOCITOYENNETÉ

L'HERBICYCLAGE

Quoi faire avec vos rognures de gazon ?

Le gazon un engrais naturel. Les rognures, une fois laissées au sol, agissent comme un fertilisant et réduisent la quantité d'engrais nécessaire à la pelouse. Un geste simple, rapide et écologique!

Renseignements : 450 475-2006
infoenvironnement@ville.mirabel.qc.ca

Le Diamond de Mirabel participe à la Série mondiale sénior



Du 27 au 3 août dernier, le Diamond de Mirabel prenait part à la Série mondiale sénior (15-16 ans) qui avait lieu dans la ville de Easley, en Caroline du Sud.

Après s'être incliné devant l'Australie 10 à 6, le Diamond a dû puiser dans son énergie lors du deuxième match d'une durée de 3 heures, sous un soleil ardent, pour l'emporter 9 à 7 contre l'équipe d'Asie-Pacifique.

Le 31 juillet, les jeunes mirabellois rencontraient l'équipe de l'Europe/Afrique. La joute fut encore une fois enlevante. Malgré tous ces efforts, l'équipe s'est malheureusement inclinée devant les représentants de l'Europe/Afrique qui l'ont emporté 5 contre 1, en quart de finale, complétant ainsi le parcours du Diamond.

Le FC Challenger U13MD1 remporte l'or à Lachute

Le FC Challenger U13 masculin de la catégorie D1 a remporté une médaille d'or lors du Tournoi de soccer de Lachute, qui avait lieu du 12 au 14 juillet dernier.

Durant les rencontres de qualification, les joueurs ont dû affronter, entre autres, deux organisations provenant de la grande métropole, équipes qui sont reconnues pour être de farouches adversaires. Malgré de chaudes luttes, l'équipe du FC Challenger a tout de même réussi à grimper au sommet de son classement.

Les athètes mirabellois ont combattu leurs adversaires de Lachute en demi-finale, en remportant la partie par la marque de 2 à 1.

Les joueurs ont ensuite croisé le fer en finale contre l'équipe de Pointe-Claire, pour finalement l'emporter 1 à 0, à trois minutes de la fin de la partie.

Le tournoi s'est soldé avec un total de 14 buts pour et seulement 1 but contre.

Félicitations aux athlètes ainsi qu'aux entraîneurs, Sylvain Chevalier et Jonathan Daoust, pour ce bel exploit!



Dans l'ordre habituel, de gauche à droite :

Sylvain Chevalier (entraîneur) Denis-Alexandre Talbot, Felix Major, Samuel De Medeiros, Tristan-Nolhann Pereira, Vassilios Katergaris, Raphael Ponce, Joel-Olivier Pichette, Antoine Chauret, Elliot-Alexis Thériault, Jacob Castro, Étienne Martin, Charles-Olivier Landry, Émile Caouette, Rahim Soumah, Jonathan Daoust (entraîneur)

Crédit photo : Nathalie Guay

C'est le temps de s'inscrire!

C'est maintenant le temps des inscriptions pour le Club de patinage de vitesse de Mirabel (CPV) et Saint-Jérôme pour la saison 2019-2020 (de septembre à avril 2020).

Du 5 au 23 août, les jeunes de 5 à 17 ans (au 1^{er} juillet 2019) sont invités à s'inscrire par le biais du site web : cpvmsj.ca/inscription.

Les coûts pour la saison sont de 190 \$ (possible cotisation supplémentaire selon les habiletés du patineur, laquelle devra être payée directement au club après l'évaluation faite en début de saison).

École de patinage Les Pingouins

Pour les plus jeunes, âgés de 3 à 7 ans (au 1^{er} juillet 2019), le CPV Mirabel/Saint-Jérôme offre l'école de patinage Les Pingouins. Le coût est de 90 \$. À noter que pour les patineurs inscrits à l'école des Pingouins, tous les types de patins sont autorisés sur la glace.

Pour tous les patineurs, incluant ceux de l'école de patinage Les Pingouins, la participation à une

campagne de financement au montant de 100 \$ par famille, payable en septembre, par chèque postdaté au 1^{er} février 2020, est obligatoire, pour tous les groupes d'âge.

L'occasion de vous auto-rembourser vous sera offerte dès l'automne.

Location de patins

Un service de location de patins de vitesse est disponible pour tous les patineurs.

Les patineurs, incluant ceux de l'école de patinage Les Pingouins, désirant louer des patins de vitesse devront se présenter à une rencontre dont la date sera communiquée ultérieurement. La prise de pointure, la réservation, le paiement ainsi que le dépôt de sécurité se feront à ce moment. Prendre note que les quantités sont limitées.

Pour de plus amples renseignements, consultez le site web : cpvmsj.ca ou communiquez par courriel au info@cpvmsj.ca.

Les
Pingouins

École de patinage



PATINAGE DE VITESSE
**MIRABEL
ST-JEROME**



Sur la photo prise devant l'église de Saint-Canut, M. Claude Sigouin, Grand Chevalier du Conseil des Chevaliers de Colomb de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, reçoit un chèque de 4 000 \$ des mains de M. Lévi Cossette, prêtre responsable de la Paroisse de Saint-Canut, en présence de bénévoles et de quelques marguilliers.

La paroisse de Saint-Canut remet 4 000 \$ aux sinistrés de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Le 18 juillet dernier, la paroisse de Saint-Canut, soutenue par Dépannage Saint-Canut, remettait un don de 4 000 \$ aux sinistrés de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, afin d'aider la population aux prises avec les ravages causés par la rupture d'une digue ayant provoqué, à la fin du mois d'avril, une inondation majeure.

Le chèque a été remis à M. Claude Sigouin, Grand Chevalier du Conseil des Chevaliers de Colomb 9592 de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, en présence du prêtre

Lévi Cossette, responsable de la paroisse de Saint-Canut, qui s'est dit très heureux d'être en mesure de poser ce geste de solidarité envers des personnes qui ont été durement éprouvées lors de ces inondations.

Au mois de mai dernier, la paroisse de Saint-Canut, par l'entremise de l'organisme communautaire Dépannage Saint-Canut, remettait à près de 30 familles, victimes de l'inondation printanière, une aide financière totalisant 25 000 \$, afin d'aider ces résidents à traverser cette épreuve.

Calendrier des événements

DÎNER DE LA FÊTE DU CIMETIÈRE À SAINT-BENOÎT

La Fondation Héritage Saint-Benoît-de-Mirabel organise un dîner bénéfique (spaghetti et vol-au-vent) le dimanche 18 août, à compter de midi (après la messe de 11 h), au centre culturel de Saint-Benoît, 9175 rue Dumouchel. Le prix est de 18 \$ par adulte et 12 \$ par enfant âgé de 5 à 12 ans. Le repas inclut une consommation. C'est une belle occasion de faire des rencontres et de fraterniser.

Date : 18 août, à midi

Lieu : centre culturel de Saint-Benoît, 9175 rue Dumouchel

Renseignements et réservation : 450 258-2268 ou 450 258-0113

VIACTIVE

Jusqu'au 15 août, Viactive Mirabel propose des séances de mise en forme à prix réduit, Activités offertes aux 50 ans et plus. Les séances sont adaptées aux besoins spécifiques des participants afin que tous en tirent le maximum de bénéfices.

Dates : les lundis et mercredis, jusqu'au 15 août

Lieux : Centre culturel du complexe du Val-d'Espoir

17700, rue du Val-d'Espoir
De 9 h 30 à 10 h 30 et de 11 h à midi

Centre culturel du complexe Jean-Laurin
8475, rue Saint-Jacques
De 18 h 30 à 19 h 30

Renseignements : Sonia Brouillette
514 898-0750 / 450 434-7796
brouilletteso@gmail.com

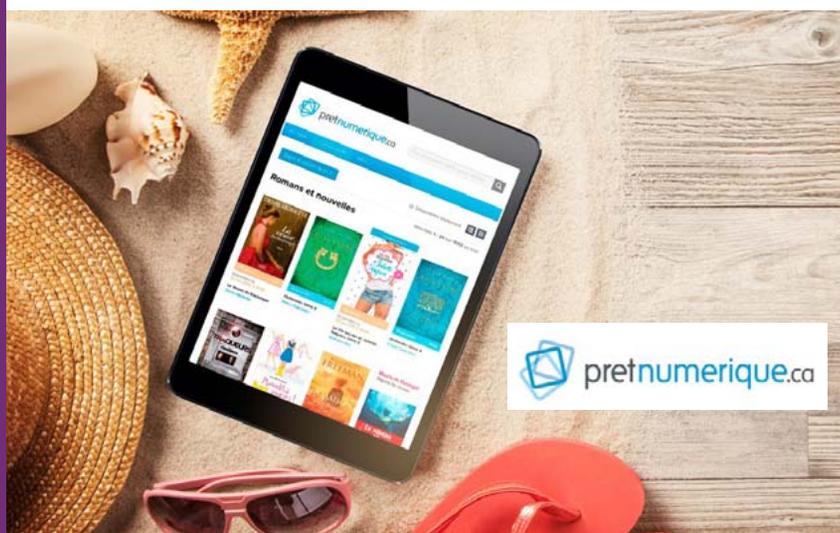
SAVIEZ-VOUS
QUE...



La bibliothèque vous donne accès à plus de **3000 livres numériques?**

Romans, guides touristiques, livres de recettes,
famille et enfants, de tout pour tous !

ACCESSIBLES 24 H SUR 24 | PARTOUT DANS LE MONDE!



Tennis
Le **SAMEDI 17 AOÛT,**
DE 9 H À 11 H 30
Lieu: Parc Cardinal
C'est gratuit pour tout le monde!

TENNIS Édition 2019
QUÉBEC

TOURNÉE SPORTS EXPERTS

**DU TENNIS AMUSANT POUR TOUS.
ENFANT OU ADULTE, DÉBUTANT OU EXPERT ?
C'EST GRATUIT !**



APPEL D'OFFRES - 7 août 2019

Service du génie

Travaux d'infrastructures municipales pour le prolongement de la rue Boileau au-dessus de la rivière Mascouche entre les rues Charles et Victor, dans le secteur de Saint-Janvier

X3 N15507 - Appel d'offres n° 2019-058 - Réf. Mirtec : MMIRA-25

La Ville de Mirabel désire recevoir des prix pour la réalisation des travaux qui consistent sommairement à des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial, de fondation de rue, de pavage, de bordure, de piste multifonctionnelle et de marquage sur une longueur de ± 400 mètres linéaires ainsi qu'un ponceau arché d'une portée de 16,43 mètres d'une longueur de ± 27 mètres linéaires et divers travaux connexes pour le prolongement de la rue Boileau, entre les rues Charles et Victor situées dans le secteur Saint-Janvier.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site web du système électronique d'appels d'offres en ligne (www.seao.ca). La Ville de Mirabel n'est pas responsable de la distribution des documents d'appels d'offres par le SEAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission.

Seules les soumissions présentées sur les documents de soumission seront acceptées.

Les enveloppes de soumission devront être adressées au Service du greffe et reçues au plus tard le **26 août 2019, à 11 heures** (heure de l'horodateur de la Ville de Mirabel) au 14111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3, pour être ouvertes publiquement le même jour, à la même heure et au même endroit.

La Ville de Mirabel ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec Mme Annie Lépine, ingénieure de Consultants Mirtec par courriel à alepine@mirtec.ca.

La directrice du Service du génie
Geneviève Cauden, ing.

Service du génie

Services professionnels pour la préparation des plans et devis incluant la surveillance des travaux relatifs à la construction d'un poste de pompage et d'une conduite de refoulement

2^e affichage - Documents révisés

X3 512 N14421 / Appel d'offres n° 2019-060

La Ville de Mirabel désire recevoir des prix pour la préparation des plans et devis incluant la surveillance des travaux relatifs à la construction d'un poste de pompage et d'une conduite de refoulement pour desservir le secteur ouest de Mirabel-en-Haut jusqu'à Saint Canut.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site web du système électronique d'appels d'offres en ligne (www.seao.ca). La Ville de Mirabel n'est pas responsable de la distribution des documents d'appels d'offres par le SEAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission.

Les enveloppes de soumission devront être adressées au Service du greffe et reçues au plus tard le **20 août 2019, à 11 h**, heure en vigueur à l'horodateur de la réception de l'Hôtel de Ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3.

La Ville de Mirabel ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Pour toute demande supplémentaire, veuillez communiquer avec la soussignée au 450 475-2004.

Geneviève Cauden, ing.
Directrice du Service du génie

MÉCANICIEN DE SOIR

Service : Équipement et travaux publics
Domaine d'emploi : Mécanique
Statut : Personne salariée régulière à temps plein
Nombre de poste : 1
Numéro de concours : J0719-0957
Date d'affichage : Le 25 juillet 2019
Date de fin d'affichage : Le 14 août 2019

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel est à la recherche d'une personne dynamique pour combler le poste de mécanicien de soir, personne salariée régulière, au Service de l'équipement et des travaux publics.

Sous la supervision du contrôleur - flotte de véhicules et atelier mécanique, le titulaire :

- effectue l'entretien et la réparation du parc de véhicules automobiles et de machinerie lourde;
- effectue des travaux comportant la réparation et l'assemblage par différent type de soudure;
- participe à la mise sur pied et au contrôle d'un inventaire des pièces;
- effectue toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

EXIGENCES :

- détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en mécanique de véhicules lourds routiers;
- avoir trois (3) à cinq (5) ans d'expérience pertinente;

- posséder une carte de mécanicien émise par le Comité paritaire de l'industrie automobile;
- posséder un permis de conduire valide de classe 3;
- posséder de l'expérience en système de freinage et en transmission automatique, en système hydraulique, freins à air et système à injection diesel;
- avoir des connaissances en soudure à l'arc électrique;
- posséder et fournir un coffre à outils complet;
- aptitudes, traits de personnalité et autres qualités personnelles appropriées, tels que minutie et bonne capacité d'analyse.

HORAIRE DE TRAVAIL :

L'horaire régulier est du lundi au vendredi de 14 h 30 à 22 h 30.

L'horaire d'été qui débute la semaine incluant la Fête des patriotes jusqu'au vendredi précédant la fête de l'Action de grâces est le suivant :

lundi et mardi de 14 h 30 à 23 h 30, mercredi et jeudi de 14 h 30 à 23 h 00 et le vendredi de 10 h 30 à 14 h 30.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

SURVEILLANT DU PATINAGE LIBRE ET DU HOCKEY LIBRE

Service : Des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
Domaine d'emploi : Aréna / Parc
Statut : Personne salariée non-syndiquée
Nombre de poste : 1
Numéro de concours : J0719-0907
Date d'affichage : Le 5 août 2019
Date de fin d'affichage : Le 18 août 2019

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel requiert les services de personnes dynamiques pour remplir la fonction de surveillant du patinage libre et du hockey libre au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour l'aréna du secteur de Saint-Canut. Notez que plus d'une personne pourrait être embauchée pour combler les différentes plages horaires de la fonction.

Relevant du coordonnateur - sports et plein air, le titulaire :

- effectue la surveillance de l'activité de patinage libre et collecte l'argent des joueurs du hockey libre (s'il y a lieu);
- effectue toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

EXIGENCES :

- savoir patiner;
- aptitudes, traits de personnalité et autres qualités personnelles appropriées, tels que l'entregent, le sens des responsabilités et l'initiative;
- être disponible à travailler selon l'horaire suivant : les lundis de 10 h à 12 h et de 14 h 45 à 16 h, les mercredis de 10 h à 12 h et de 14 h 45 à 16 h 30, les jeudis de 10 h à 12 h et les dimanches de 10 h 45 à 12 h 30.

HORAIRE DE TRAVAIL :

Veillez prendre note que la période de travail se déroule du mois de septembre au mois d'avril de l'année suivante.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Les conditions de travail sont celles prévues par la Loi sur les normes du travail.

APPARITEUR-CONCIERGE

Service : Des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
Domaine d'emploi : Appariteur-concierge
Statut : Appariteur-concierge
Nombre de poste : 4
Numéro de concours : J0719-0901
Date d'affichage : Le 5 août 2019
Date de fin d'affichage : Le 18 août 2019

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel est à la recherche de personnes dynamiques pour combler le poste d'appariteur-concierge au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour les secteurs de Saint-Janvier, de Sainte-Scholastique et de Mirabel-en-Haut.

Sous l'autorité du coordonnateur - sports et plein-air, le titulaire :

- accueille la clientèle;
- assure l'ouverture et la fermeture des portes pour les activités dans les centres culturels ou les écoles;
- prépare les salles ou le gymnase pour les différentes activités;
- installe les tables et les chaises au besoin;
- remet les locaux en état après l'utilisation;
- exécute des tâches de conciergerie;
- effectue toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

EXIGENCES :

- études secondaires;
- posséder environ une année d'expérience pertinente;
- aptitudes, traits de personnalité et autres qualités personnelles appropriées, tels que l'entregent, le sens des responsabilités et l'initiative;
- habileté à rédiger des rapports écrits et sommaires d'événements;
- être disponible à travailler selon un horaire variable (pour environ 10 à 20 heures par semaine) de jour, de soir, de fin de semaine ainsi que lors des congés fériés.

Il est à noter que la personne retenue pourrait aussi être appelée à se déplacer dans les autres secteurs de la Ville de Mirabel selon les besoins de remplacement.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.



POUR POSTULER

Toutes les demandes d'emploi doivent être soumises au www.ville.mirabel.qc.ca, sous **Services** > **Services en ligne** > **Postuler en ligne**.

Veillez noter que le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'alléger la lecture. Nous ne communiquerons qu'avec les candidats retenus en entrevue.

Les postes sont affichés pour une période de sept jours à partir de cette édition à moins d'avis contraire.

Nouveauté dès l'automne

LOISIRS



MEILLEURE FAÇON de faire vos INSCRIPTIONS...

PAR INTERNET...

+ SIMPLE + RAPIDE + EFFICACE

Votre dossier famille est-il créé ?

Votre code d'utilisateur et votre mot de passe sont-ils créés / oubliés ?

Veillez communiquer avec nous dès maintenant, 450 475-8656.

POUR LES RÉSIDENTS DE MIRABEL

Par TÉLÉPHONE, SEULEMENT LE MARDI 3 septembre 2019, de 9 h 30 à 12 h et 13 h à 18 h.

En PERSONNE, du 3 au 9 septembre selon les heures d'ouverture de nos bureaux.

**N'oubliez pas de consulter la programmation des loisirs
dans le Mirabel vous informe du 21 août.**

INVITATION AUX SPORTIFS, ASSOCIATIONS SPORTIVES, OFFICIELS ET ENTRAÎNEUR DE MIRABEL

GALA

MÉRITAS SPORTIF

DE MIRABEL

DE 8 ANS
À ADULTE!



S'adresse aux sportifs de toutes
les disciplines, et de tous les niveaux.

Plusieurs bourses à gagner!

Inscrivez-vous en ligne avant le 30 août:

Pour remplir le formulaire: ville.mirabel.qc.ca, sous l'onglet Culture et loisirs/Sports et loisirs

CONCOURS PHOTO 2019

PRENEZ
VOS PHOTOS
DÈS MAINTENANT!

les **1001**
attraits
DE MIRABEL

Détails du concours:
ville.mirabel.qc.ca

PLUSIEURS PRIX À GAGNER!